

Précision sur la modification des attentes liées aux exigences du PFÉQ

DÉMARCHE

On modifie quand la flexibilité, les mesures d'adaptation et les interventions ciblées, régulières, intensives et soutenues (sur une période suffisamment longue) ne permettent pas à l'élève de rencontrer les exigences du programme de formation de l'école québécoise (PFÉQ).

On modifie quand les attentes liées aux exigences du PFÉQ sont clairement hors de la portée de l'élève, et ce, de façon marquée et persistante.

La décision de modifier les attentes par rapport aux exigences du PFÉQ est prise de manière concertée dans le cadre de la démarche du plan d'intervention de l'élève, démarche à laquelle prennent part les parents et l'élève lui-même, s'il en est capable.

Seuls les élèves âgés de 8 ans et plus au 30 septembre de l'année courante pourraient se prévaloir d'un code matière modifié.

POURQUOI UNE GRILLE DE PRÉCISIONS SUR LES MODIFICATIONS?

Lorsque la modification s'applique, un code de cours différent du code de cours régulier constitue le signe distinctif au bulletin permettant de comprendre que les attentes par rapport aux exigences du PFÉQ ont été modifiées pour l'élève. Dans ce cas, un commentaire automatique apparaît, référant au plan d'intervention de ce dernier pour obtenir les précisions devant être apportées au regard des attentes fixées spécifiquement pour lui. La présente grille constitue un outil en ce sens.

UTILISATION

La présente grille de précisions sur la modification est un outil proposé. Ainsi, à l'aide des versions en format Word, il vous est possible de changer les mesures de soutien selon les besoins de vos élèves. La consigne (utilisation des symboles * et /) pourrait également être différente, mais il serait intéressant de conserver la même, autant que faire se peut, afin de faciliter le passage de l'information entre les écoles au sein de la CSDM.

Cependant, la colonne *Critères au cadre d'évaluation et éléments favorisant la compréhension des critères* doit demeurer telle quelle, car elle est issue de documents ministériels prescriptifs.

DÉFINITION

Pour les groupes d'adaptation scolaire, le niveau doit correspondre, le plus possible, à l'âge chronologique de l'élève.

Modifier ne signifie pas utiliser le contenu du PFÉQ d'un cycle ou d'une année antérieure. L'élève n'est donc pas exempté de la matière, mais seulement de l'application des dispositions relatives aux résultats.

RÉFÉRENCES UTILISÉES POUR LA CONSTRUCTION DE LA GRILLE DE PRÉCISIONS

Ministère de l'Éducation du Québec (2001), Programme de formation de l'école québécoise;

Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports du Québec (2011), Cadres d'évaluation;

Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports du Québec (2009-2011), Progression des apprentissages;

Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports du Québec (2014), Précisions sur la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation et les modifications pour les élèves ayant des besoins particuliers;

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017), Instruction annuelle 2017-2018;

Commission scolaire des Découvreurs (2017), Exemples de modification en mathématique, récupéré de: <http://seduc.csdecou.qc.ca/prim-math/adaptations-modifications/>

Commission scolaire des Patriotes (2013), Flexibilité, adaptation et modification; Guide de référence, récupéré de : http://psg.csbe.qc.ca/wp-content/uploads/2015/05/Document_FAM_09_12_13.pdf

BARÈME D'ÉVALUATION

Afin de faciliter l'évaluation de l'élève en modification, un barème pourrait être adopté dans le cadre des normes et modalités d'évaluation propre à chaque école. En voici une proposition :

60%	L'élève répond aux attentes fixées pour lui
70%	L'élève répond bien aux attentes fixées pour lui
80%	L'élève dépasse les attentes fixées pour lui

i Critères au cadre d'évaluation et éléments favorisant la compréhension des critères (MELS 2011)	Étape			Soutien nécessaire à la progression de l'élève ayant une incidence sur les actions cognitives et métacognitives qu'il devrait poser et impossible à estomper pour le moment.	Étape			Précisions et commentaires
	1	2	3		1	2	3	
Critère 2)				Autres :				
Réaction fondée à une production orale								
<ul style="list-style-type: none"> • Effets suscités par la production orale (ex.: effet créé par le déroulement, le lexique, la caractérisation d'un personnage, le rythme, etc.) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
<ul style="list-style-type: none"> • Justification de la réaction appuyée : <ul style="list-style-type: none"> - sur des éléments explicites issus de la production orale - sur des éléments implicites issus de la production orale* - et sur des repères culturels 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Critère 3)								
Jugement critique et fondé sur une production orale								
<ul style="list-style-type: none"> • Recours à des critères d'appréciation (choisis avec le soutien de l'enseignant, par exemple : l'intérêt des personnages ou de l'histoire, la qualité de l'écriture, manière d'aborder l'information, crédibilité des sources, etc.) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
<ul style="list-style-type: none"> • Justification du jugement critique appuyée : <ul style="list-style-type: none"> - sur des éléments explicites issus de la production orale - sur des éléments implicites issus de la production orale - et sur des repères culturels 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Critère 4)								
Adaptation à la situation de communication								
<ul style="list-style-type: none"> • Paramètres de la tâche (sujet, genre de production, destinataire, etc.) • Pertinence du contenu et du point de vue (neutralité ou subjectivité) • Procédés textuels, stylistiques et linguistiques (différents types et constructions de phrases, figures de style, etc.) • Éléments paraverbaux (intonation, rythme, débit, volume, etc.) et non verbaux (posture, gestes, regard, etc.) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

i Critères au cadre d'évaluation et éléments favorisant la compréhension des critères (MELS 2011)	Étape			Soutien nécessaire à la progression de l'élève ayant une incidence sur les actions cognitives et métacognitives qu'il devrait poser et impossible à estomper pour le moment.	Étape			Précisions et commentaires
	1	2	3		1	2	3	
Critère 5)				Autres :				
Cohérence des propos								
• Continuité au moyen de substituts (synonymes, pronoms, termes génériques ou spécifiques, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
• Progression des propos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
• Non-contradiction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Critère 6)								
Utilisation d'éléments verbaux appropriés								
• Variété de langue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
• Vocabulaire (précis et juste)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
• Syntaxe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Critère 7)								
Recours à une démarche et à des stratégies appropriées*								
• Planification de l'écoute et de la prise de parole	/	/	/					
• Compréhension et interprétation des productions orales	/	/	/					
• Prise de parole (individuellement et en interaction)	/	/	/					
• Réaction à l'écoute	/	/	/					
• Ajustement de la prise de parole	/	/	/					
• Évaluation de l'efficacité de la démarche	/	/	/					

i « L'évaluation des apprentissages s'effectue dans un processus d'aller-retour entre l'acquisition des connaissances propres à une discipline et la compréhension, l'application ainsi que la mobilisation de celles-ci. » (cadre d'évaluation, MELS 2011).

Ainsi, l'évaluation par les critères d'évaluation s'effectue en lien avec les éléments de la progression des apprentissages propre au cycle de l'élève. Il est donc recommandé, en fin d'année scolaire, de surligner les éléments de la progression des apprentissages enseignés au cours de l'année scolaire, dans le document de la progression des apprentissages, afin d'assurer une passation efficace de l'information, par exemple, dans la partie 3 de la progression (index des contenus à enseigner systématiquement).

L'évaluation des critères d'évaluation s'effectuent également en lien avec les modes de discours (partie 1 de la progression des apprentissages, soit la description dans les textes écrits et oraux, l'explication dans les textes écrits et oraux, la justification dans les textes écrits et oraux, l'argumentation dans les textes écrits et oraux, la narration dans les textes littéraires, le théâtre et la poésie) et les ressources de la langue (partie 2 de la progression des apprentissages, soit les ressources de la langue pour nommer et caractériser, les ressources de la langue pour situer dans le temps, les ressources de la langue pour introduire des discours rapportés et les ressources de la langue pour modaliser).

*Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins, et ce, pour tous les élèves.

Services éducatifs, CSDM- octobre 2017

Inspiré de CS des Découvreurs, 2017, Exemples de modification en mathématique, récupéré de : <http://seduc.csdecou.gc.ca/prim-math/adaptations-modifications/>

Et de CS des Patriotes (2013), Flexibilité, adaptation et modification; Guide de référence, récupéré de : http://psq.csbe.gc.ca/wp-content/uploads/2015/05/Document_FAM_09_12_13.pdf